



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

commissariats

Question écrite n° 6902

Texte de la question

M. Pascal Terrasse attire l'attention de Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur l'installation dans de nouveaux locaux du commissariat de la police nationale de la ville de Privas (Ardèche). En effet, en raison de l'exiguïté et de l'inadaptation des locaux actuels, il est depuis longtemps prévu de procéder à un déménagement de ces services de police vers un site mieux adapté et devant sensiblement améliorer les conditions de travail des fonctionnaires de ce commissariat. A cette fin, l'État s'était porté acquéreur d'un terrain qui demeure aujourd'hui inutilisé. En raison de l'importance du commissariat précité pour la préfecture ardéchoise et par souci d'assurer leurs missions dans des conditions optimales, il lui demande de bien vouloir lui communiquer un récapitulatif détaillé de l'avancée du projet et d'oeuvrer afin que ce dernier soit concrétisé dans les meilleurs délais.

Texte de la réponse

Une étude de faisabilité relative à un éventuel relogement de la direction départementale de la sécurité publique de l'Ardèche et du commissariat de Privas a été réalisée par la société MODIM et validée par les services concernés en novembre 2002. Le projet de relogement de ces services consisterait à construire, en maîtrise d'ouvrage publique, un nouvel hôtel de police (1 335 m² de surface utile) sur un terrain de 2 800 m² cédé à titre gracieux par la commune de Privas et doté d'un parc de stationnement. Ce relogement concernerait 70 personnes, pour un coût global actualisé de près de 6 MEUR. La direction départementale des renseignements généraux, installée dans un immeuble de location, serait également relogée dans l'hôtel de police. Les nombreuses opérations d'investissement immobilier en cours dans la région de Lyon n'ont toutefois pas à ce jour permis de donner la priorité à ce projet.

Données clés

Auteur : [M. Pascal Terrasse](#)

Circonscription : Ardèche (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6902

Rubrique : Police

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 octobre 2007, page 6081

Réponse publiée le : 12 février 2008, page 1239